



**Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada**

**Aboriginal Affairs and
Northern Development Canada**



Aperçu de la situation financière pour 2013-2014

Juillet 2013



Principaux inducteurs de coûts

Obligations fédérales actuelles

- Obligations fédérales découlant des traités et des lois (p. ex., *Loi constitutionnelle de 1867* et *Loi sur les Indiens*) et interprétations importantes des tribunaux (p. ex., Guérin, Sparrow, Marshall, McIvor).
- Règlement des litiges en suspens (p. ex., pensionnats indiens).

Pressions démographiques et inflationnistes

- Population autochtone jeune, croissante et fortement dispersée.
- Les prix et la population ont augmenté d'environ quatre pourcent par année, alors que l'échelle mobile de croissance annuelle de deux pourcent.

Engagements stratégiques

- Résoudre les revendications et en accélérer le règlement; offrir des services comparables aux Premières Nations; favoriser l'autonomie (p.ex., l'autonomie gouvernementale, l'autosuffisance); améliorer les résultats scolaires; faciliter les occasions de développement économique.
- Exigences en matière de gestion de l'environnement et des ressources, particulièrement dans le Nord.
- Croissance économique et stabilité.

Revendications, traités et droits

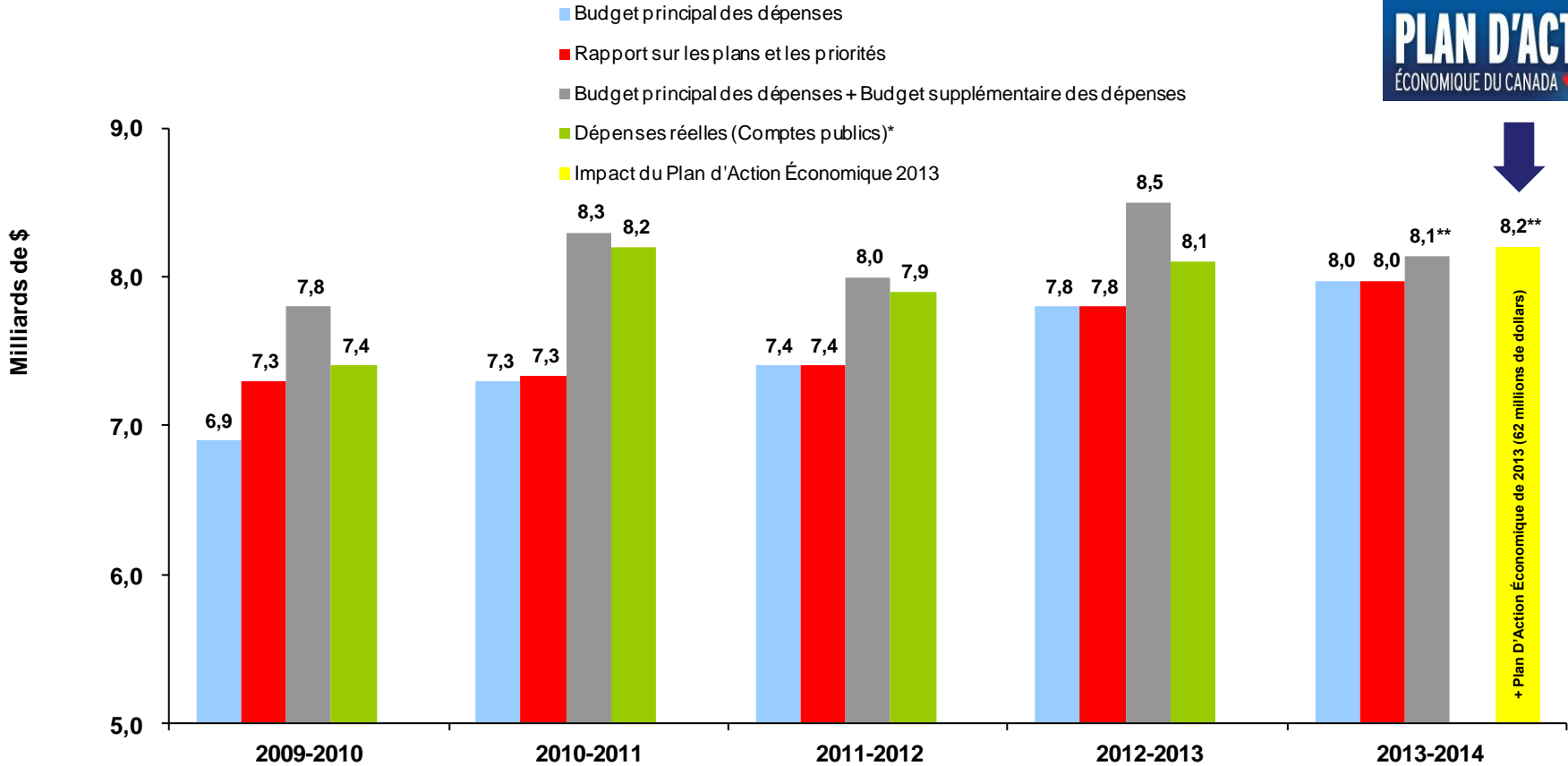
- Sensibilisation accrue et reconnaissance des droits ancestraux et issus de traités.

Questions de transfert des responsabilités

- Déséconomies d'échelle – la taille de la collectivité et son éloignement auront une incidence sur le coût de la prestation des programmes.
- Capacité de la collectivité à offrir les programmes de manière efficace et efficiente.



Cycle financier



* Les dépenses réelles pour l'année 2012-2013 inclues les prévisions courantes. Les dépenses pour 2013-2014 ne sont pas disponibles à ce moment.

** Inclut les budgets supplémentaires des dépenses A.



Portefeuille du ministre (8 milliards* de dollars dans le budget principal des dépenses de 2013-2014)

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (7 975,3 millions de dollars) :

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada soutient les peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) et du Nord dans leurs efforts visant à améliorer le bien-être social et la prospérité économique, à favoriser le développement de collectivités en santé et plus durables et à permettre à ces dernières de participer pleinement au développement social, économique et politique du Canada, et ce, au profit de tous les Canadiens.

Commission canadienne des affaires polaires (2,6 millions de dollars) :

Suit l'évolution de la connaissance des sciences polaires au Canada et dans le monde; collabore avec des organisations canadiennes et étrangères pour définir les priorités scientifiques et autres; favorise le soutien de la recherche polaire canadienne et encourage la coopération internationale en vue de faire avancer la connaissance des sciences polaires.

Greffe du Tribunal des revendications particulières (1 million de dollars) :

Facilite l'accès rapide au Tribunal des revendications particulières par le service à la clientèle, la qualité des conseils, le traitement efficace et rapide et une prestation impartiale de services; assure la bonne marche des audiences avec efficacité; favorise la connaissance et la compréhension de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières* et des règles et procédures connexes; protège l'indépendance du Tribunal des revendications particulières en veillant à ce qu'il n'y ait pas de lien de dépendance entre celui-ci et le gouvernement du Canada.

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens (9,7 millions de dollars) :

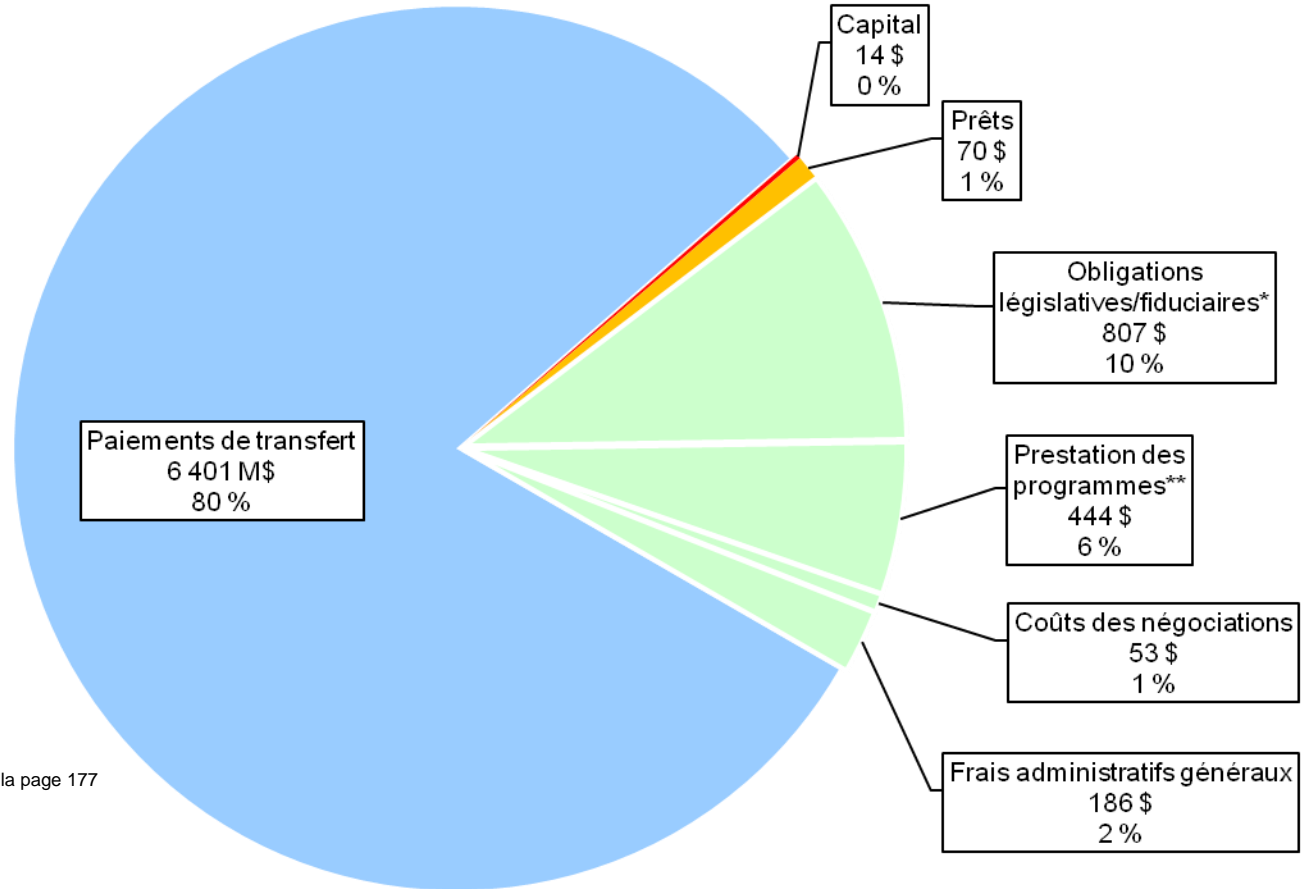
La Commission a le mandat de mettre au jour la vérité relativement à ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens et d'en informer tous les Canadiens.

* Les chiffres reflètent les sommes budgétaires et non budgétaires.



Dépenses par catégorie

Budget principal des dépenses 2013–2014 : 7 975 millions de dollars



Total des dépenses de fonctionnement = 1 491 M\$

Comprend

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 416 \$
(S) Avantages sociaux employés	70
(S) Redevances ressources	3
(S) Garanties de prêt	2
Total	1 491 \$

Total des paiements de transfert = 6 401 M\$

Comprend

Crédit 10, Subventions et contributions	6 317 \$
(S) Loi sur le règlement des revendications territoriales	74
(S) Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador	9
(S) Annuités versées aux Autochtones	1
Total	6 401 \$

Chiffres rajustés en fonction de ceux présentés à la page 177 du budget principal des dépenses de 2013-2014

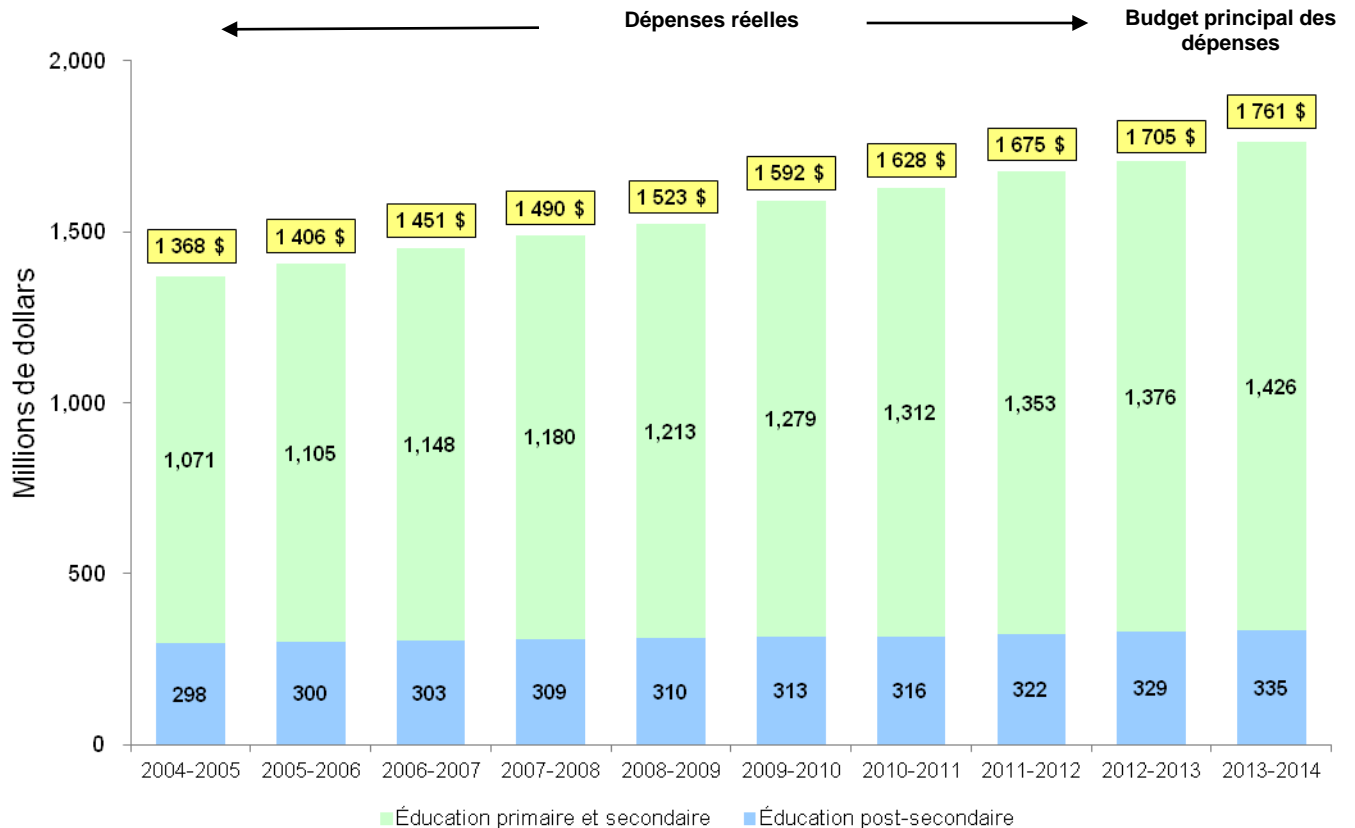
* Le poste principal de ces dépenses (696 M\$ de 807 M\$) concerne les obligations résultant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. En outre, environ 594 M\$ des 807 M\$ sont affectés aux paiements directs versés aux bénéficiaires, notamment aux termes des obligations résultant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, des revendications, des coûts du ministère de la Justice, des règlements extrajudiciaires, et autres.

** Les coûts d'exécution de programmes, dont les Premières Nations et les collectivités du Nord retirent un avantage direct, incluent les coûts associés à l'éducation, au développement social, aux investissements dans les immobilisations et les infrastructures, au développement économique, au soutien aux gouvernements indiens, aux projets environnementaux et aux programmes pour les résidents du Nord. Environ 169 M\$ sur 444 M\$ sont affectés aux paiements directs versés aux bénéficiaires et concernent principalement l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés.



Évolution des dépenses – Éducation

Dans l'ensemble, les dépenses réelles consacrées à l'éducation ont augmenté d'environ 22 % de 2004-2005 à 2011-2012 (soit une hausse d'environ 2,9 % par année).

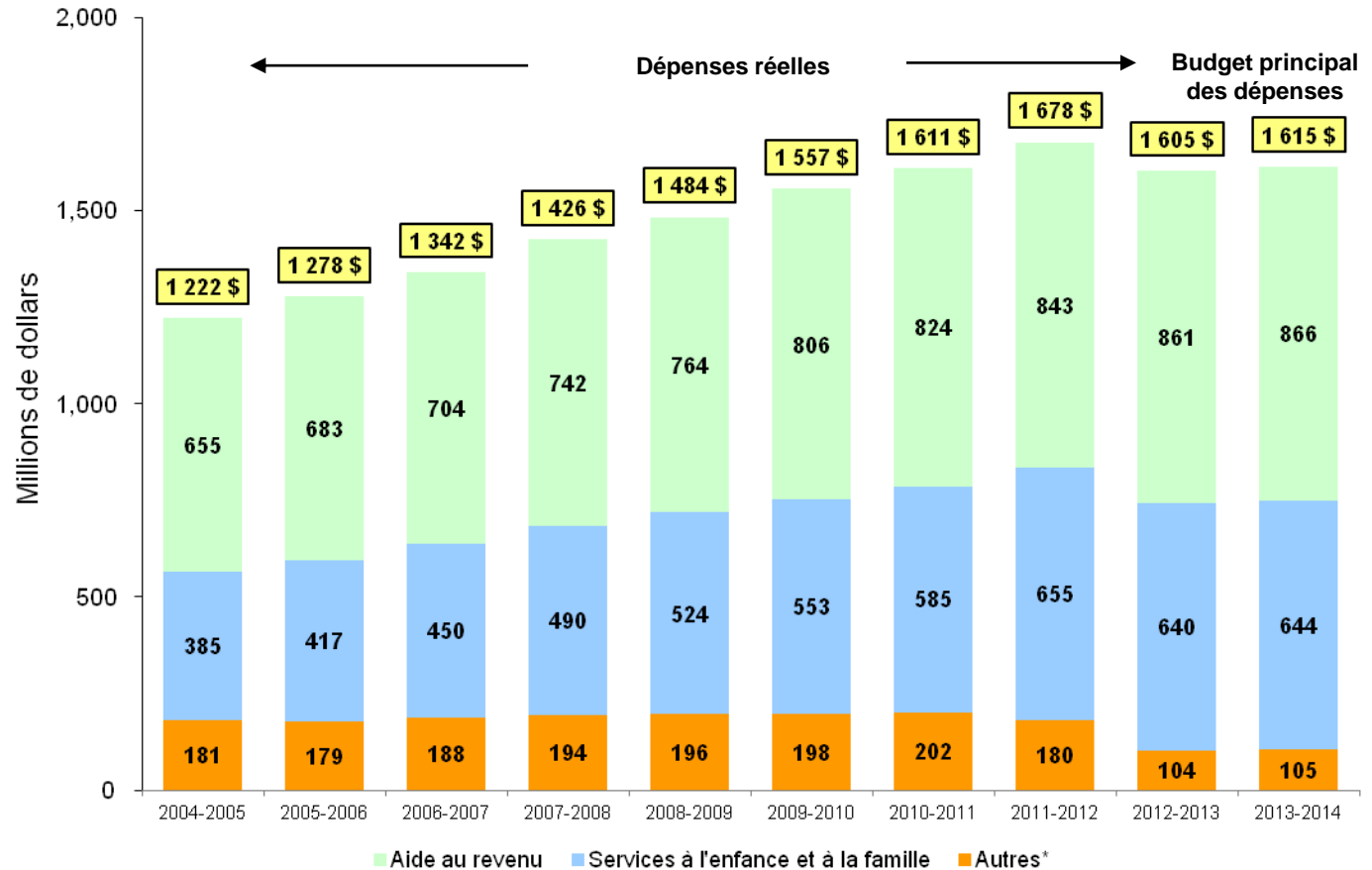


Source : De 2004-2005 à 2011-2012, Rapports ministériels sur le rendement (RMR); chiffres reformulés pour 2004-2005 à 2010-2011; 2012-2013 et 2013-2014, Budget principal des dépenses. Note : Pour les harmoniser avec les chiffres présentés pour 2011-2012 et les années futures, les chiffres des RMR pour 2004-2005 à 2011-2012 ont été reformulés afin de tenir compte du transfert du financement des accords en matière d'éducation au programme de gestion des traités (conformément à l'architecture d'alignement de programmes (AAP) révisée de 2011-2012), ainsi que de la consolidation des centres éducatifs et culturels et de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations dans l'Éducation primaire et secondaire (selon l'AAP de 2012-2013). En outre, on a ajusté les chiffres des RMR de 2004-2005 à 2008-2009 afin d'harmoniser la présentation des Services internes à titre d'activité de programme distincte à partir de 2009-2010 (les Services internes étaient répartis entre tous les programmes auparavant).



Évolution des dépenses – Développement social

Dans l'ensemble, les dépenses réelles consacrées au développement social ont augmenté d'environ 37 % de 2004-2005 à 2011-2012 (soit une hausse d'environ 4,6 % par année).



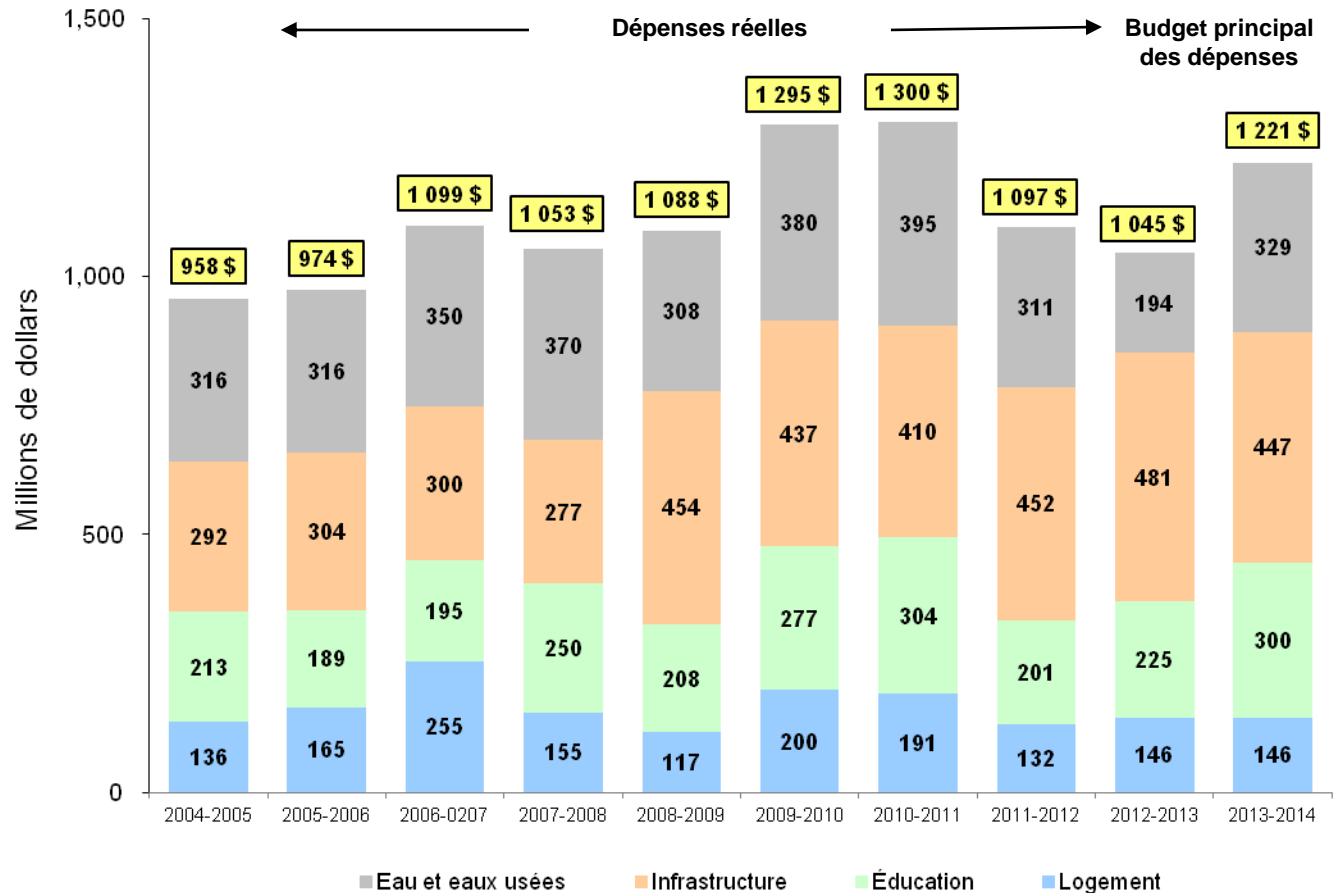
* Pour la période de 2004-2005 à 2010-2011, la catégorie « Autres » comprend l'Aide à la vie autonome, la prévention de la violence familiale, le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants et les initiatives en matière de capacités familiales. À partir de 2011-2012, les initiatives en matière de capacités familiales sont incluses dans le sous-programme des services à l'enfance et à la famille, conformément à l'AAP révisée.

Source : Totaux de 2004-2005 à 2011-2012, Rapports ministériels sur le rendement (RMR); chiffres de 2004-2005 à 2008-2009 reformulés; 2012-2013 et 2013-2014, Budget principal des dépenses.
Note : Pour les harmoniser avec les chiffres présentés pour 2009-2010 et les années futures, les chiffres des RMR de 2004-2005 à 2008-2009 ont été reformulés pour tenir compte de la présentation des Services internes en tant que programme distinct à partir de 2009-2010 (les Services internes étaient répartis sur l'ensemble des programmes auparavant).



Évolution des dépenses – Infrastructure communautaire

Dans l'ensemble, les dépenses réelles consacrées à l'infrastructure communautaire ont atteint en moyenne 1,1 milliard de dollars par année de 2004-2005 à 2011-2012.

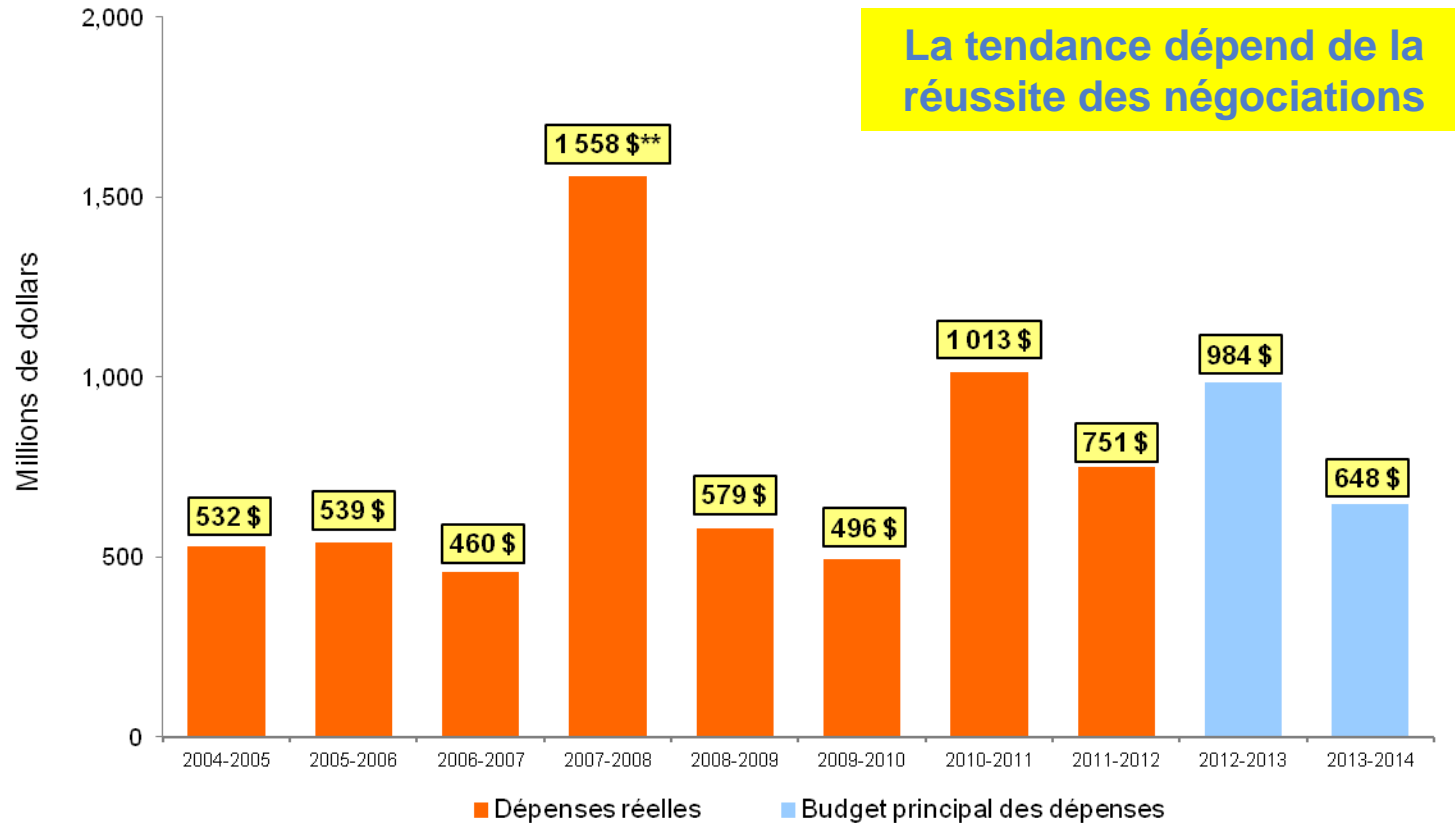


Source : Totaux de 2004-2005 à 2010-2011, Rapports ministériels sur le rendement (RMR); chiffres de 2004-2005 à 2008-2009 reformulés; 2012-2013 et 2013-2014, Budget principal des dépenses; détails additionnels extraits du Plan d'immobilisations à long terme. Note : Pour les harmoniser avec les chiffres présentés pour la période de 2009-2010 et les années futures, les chiffres présentés dans les RMR de 2004-2005 à 2007-2008 ont été reformulés pour tenir compte du transfert des fonds au titre des immobilisations et du fonctionnement et de l'entretien (F et E) pour les Cris de la Baie-James, les Cris d'Oujé-Bougoumou et les Naskapis du Québec au programme de gestion des traités (conformément à l'AAP révisée pour 2011-2012). En outre, on a modifié les chiffres des RMR de 2004-2005 à 2008-2009 pour les harmoniser avec la présentation des Services internes en tant que programme distinct à partir de 2009-2010 (les Services internes étaient répartis dans tous les programmes auparavant).

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne sont pas nécessairement exacts.



Évolution des dépenses – Revendications*



* Comprend le financement au titre des négociations, du règlement et de la mise en œuvre des revendications; exclut le financement non budgétaire (prêts).

** Comprend le versement d'un paiement ponctuel de 1,1 milliard de dollars aux Cris du Québec pour régler les problèmes résultant de la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.



Contexte d'exécution des programmes d'AADNC

Grande décentralisation : 10 régions

Au sud du 60^e parallèle

- Environ 80 % des ressources servent à financer les programmes administrés par les gouvernements des Premières Nations, les conseils tribaux, etc.
 - La plupart des fonds sont destinés aux services de base de type provincial ou municipal pour les habitants des réserves.
 - Le gouvernement fédéral s'est engagé à offrir dans les réserves des services comparables à ceux typiquement offerts par les provinces.
 - Les normes provinciales orientent l'exécution des programmes, ce qui entraîne des écarts entre les régions.

Au nord du 60^e parallèle

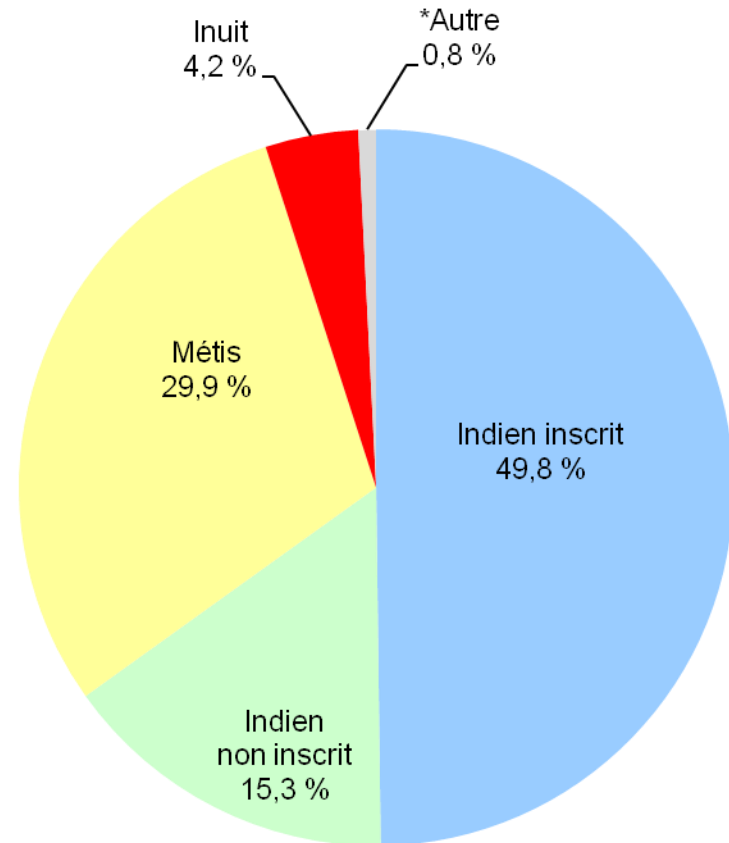
- Au sein du gouvernement fédéral, le ministre est le principal responsable du Nord, y compris de la Stratégie pour le Nord.
- Le Ministère joue un rôle de type provincial dans la gestion des eaux, du pétrole et du gaz, ainsi qu'un rôle de type fédéral dans le développement social et économique.
- AADNC gère les terres et les ressources au Nunavut et dans les T.N.-O. (le Yukon est autonome).



Exécution des programmes – Conditions démographiques

- Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, le Canada compte **1 400 685** Autochtones, ce qui représente 4,3 % de la population canadienne totale.
- Les Indiens inscrits représentent un peu moins de la moitié de la population autochtone.
- En 2011, près de la moitié (46 %) des Autochtones étaient âgés de moins de 25 ans comparativement à près du tiers (29 %) des non-Autochtones.
- L'âge médian des Autochtones est de 28 ans, soit 13 ans de moins que les non-Autochtones (41 ans).
- Les trois territoires totalisent environ 105 820 habitants; un peu plus de la moitié sont des Autochtones.

Répartition de la population autochtone, en fonction du statut et de l'identité, Canada, 2011



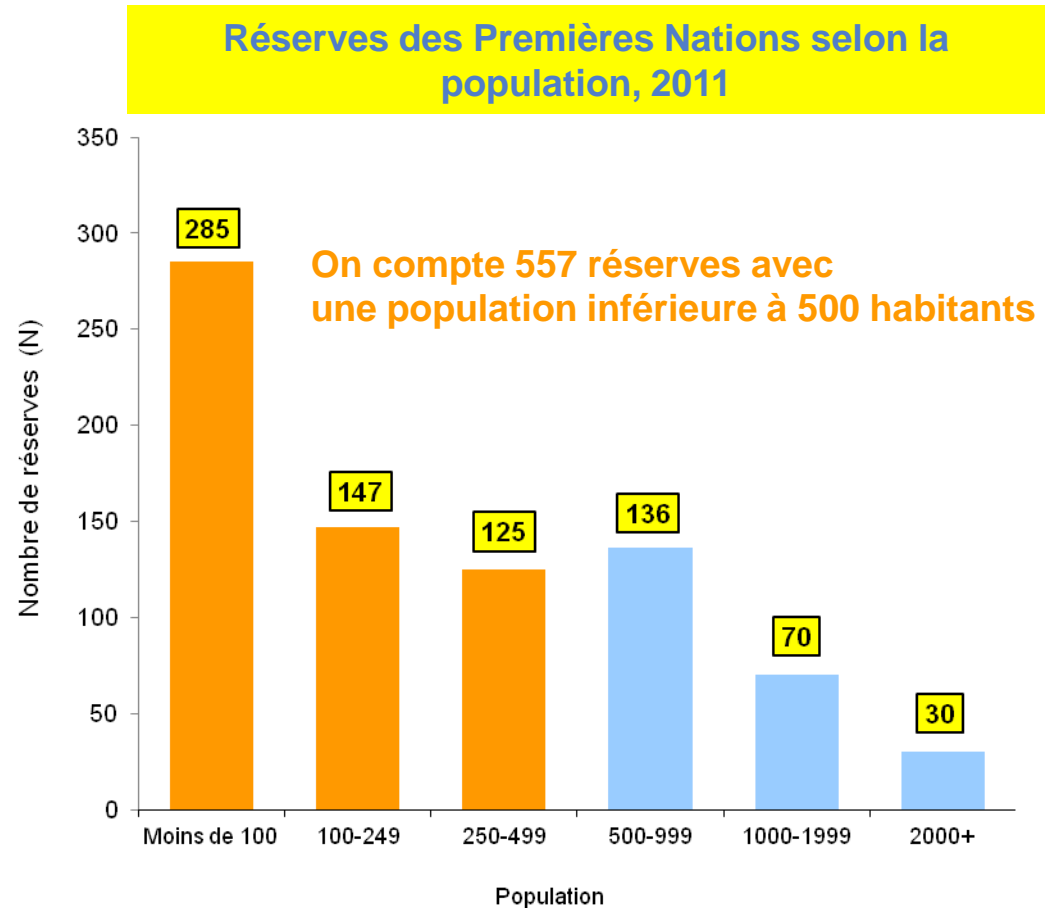
- « Autres » renvoie aux personnes ayant déclaré appartenir à plus d'un groupe autochtone et à celles ayant affirmé être membres d'une bande, sans identité autochtone et sans statut d'Indien inscrit.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, tableaux d'AADNC.



Exécution des programmes – Conditions démographiques (petites collectivités)

- Selon le Recensement de 2011, 70 % des collectivités des Premières Nations comptent moins de 500 habitants; la majorité sont situées en Colombie-Britannique.
- Les collectivités des Premières Nations comprennent les réserves indiennes définies au sens de la loi, les établissements indiens et d'autres types de terre créés par la ratification d'accords sur l'autonomie gouvernementale.



Remarque : N=793 réserves sur une possibilité de 997 collectivités de Premières Nations ont été délimitées par Statistiques Canada en 2011. Les réserves inhabitées et les 31 réserves partiellement dénombrées qui n'ont pas participé au recensement sont exclues.

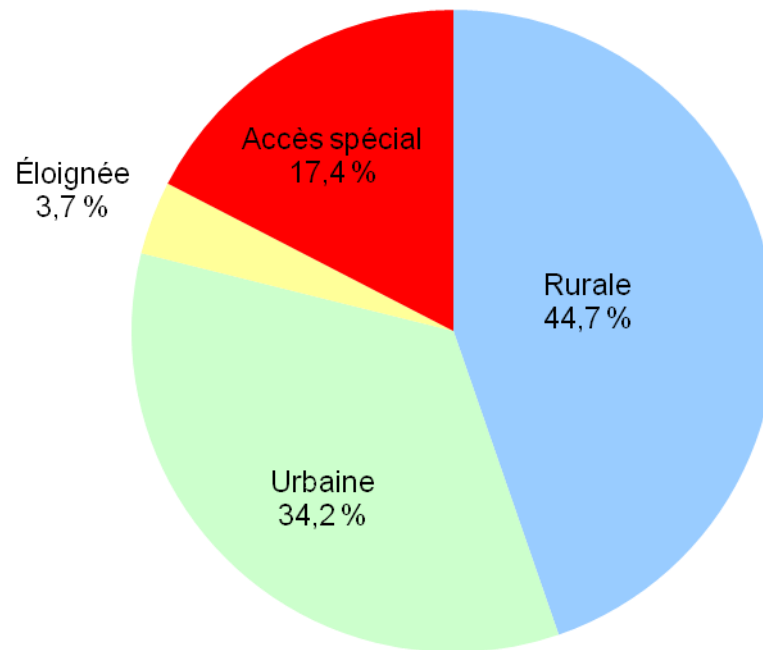
Source : Données d'AADNC tirées de GéoSuite 2011, Statistique Canada.



Prestation des programmes – Conditions démographiques (Collectivités dispersées)

En 2012, 66 % des Indiens inscrits dans les réserves vivent dans des zones rurales, à accès spécial ou éloignées, tandis que 34 % vivent dans des zones urbaines.

Population dans les réserves
par zones géographiques, 2012



Remarques

Urbaine : Première Nation située dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Rurale : Première Nation située dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Éloignée : Première Nation située à plus de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

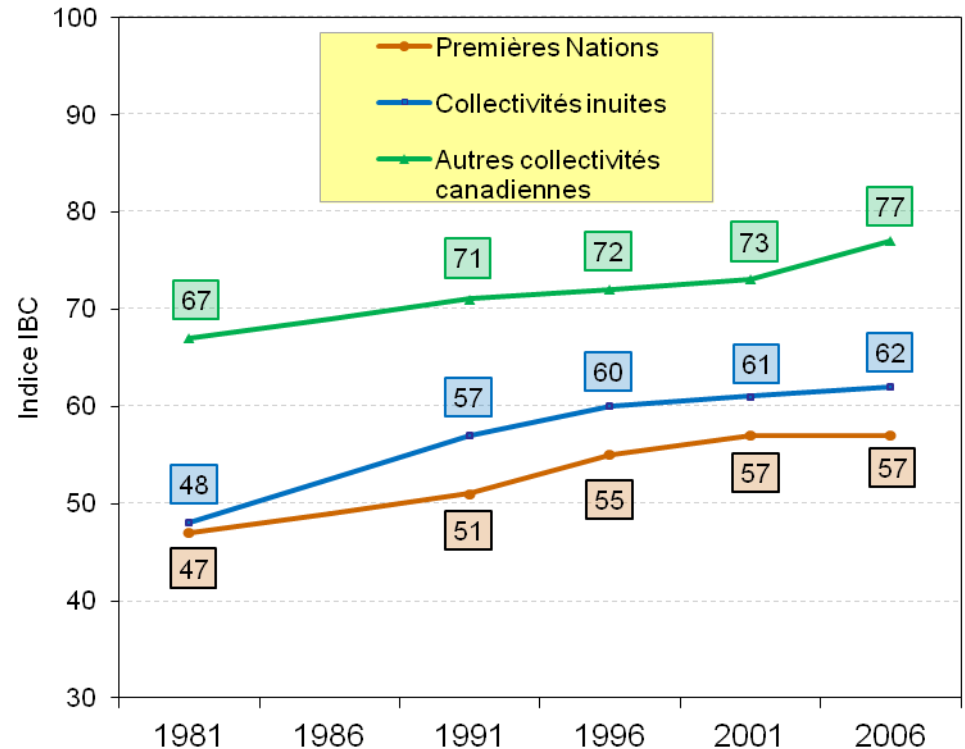
Accès spécial : Le centre de services n'est pas accessible par route toute l'année; la Première Nation doit donc composer avec des coûts de transport élevés.



Exécution des programmes – Conditions socioéconomiques

Indice de bien-être des collectivités (IBC) IBC moyen, 1981-2006

- Au cours des 25 dernières années, les conditions socioéconomiques dans les collectivités inuites et des Premières Nations se sont améliorées.
- Il y a toujours un écart important entre les conditions socioéconomiques dans les collectivités inuites et des Premières Nations et celles dans les autres collectivités.



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 1981, 1991, 1996, 2001 et 2006. Les indicateurs socioéconomiques tirés de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 seront disponibles d'ici août 2013.



Contexte opérationnel – Responsabilité ministérielle à l'égard des dépenses

- Tous les ans, le Ministère présente un plan de dépenses (Rapport sur les plans et les priorités) ainsi qu'un rapport de rendement (Rapport ministériel sur le rendement) dans le cadre du budget des dépenses et comptes publics réalisés à l'échelle du gouvernement.
- On publie des rapports financiers trimestriels ainsi que des états financiers annuels sur le site Web du Ministère.
- Toutes les unités pouvant faire l'objet d'une vérification sont vérifiées à l'aide d'un plan de vérification fondé sur le risque. Ce plan et l'ensemble des vérifications sont publiés sur le site Web du Ministère après leur examen par le Comité de vérification, qui est composé de cinq experts externes.
- Toutes les dépenses de programme sont évaluées en fonction de leur efficacité. Les rapports connexes sont publiés sur le site Web du Ministère.
- Publication obligation sur le site Web du Ministère des frais de déplacement et de représentation pour des fonctionnaires sélectionnés, des contrats de plus de 10 000 \$, de la nouvelle classification des postes, et de l'attribution des subventions et des contributions.
- Le vérificateur général et d'autres représentants du Parlement procèdent à des examens externes.



Contexte opérationnel – Responsabilité des bénéficiaires

- Le gouvernement du Canada est résolu à assurer la gestion efficace, efficiente et appropriée des deniers publics.
- AADNC adopte une approche fondée sur le risque pour la gestion de ses ententes de financement. Des outils ont été élaborés (c.-à-d. [Évaluation générale](#)) pour déterminer le niveau de risque des bénéficiaires. Le niveau de risque est évalué annuellement pour tous les bénéficiaires.
- Les deniers publics sont transférés d'AADNC aux bénéficiaires grâce à des ententes de financement comprenant des objectifs précis et des modalités claires que toutes les parties doivent respecter.
- Les ententes de financement décrivent les exigences qui doivent être respectées en matière de reddition de comptes entre le Ministère et les bénéficiaires du financement, et entre les bénéficiaires et leurs membres. Les ententes de financements comprennent :
 - Des exigences minimales des programmes;
 - Des exigences en matière de responsabilité pour la gestion des fonds, y compris pour la reddition de comptes;
 - Des dispositions relatives à la gestion des manquements.
- Si les modalités de l'entente de financement ne sont pas respectées, il existe à AADNC diverses stratégies afin d'aider le bénéficiaire à prendre des mesures pour corriger le manquement.
- En 2011, à la suite d'une vérification interne et de discussions menées avec les gouvernements et les experts financiers des Premières Nations, AADNC a mis en œuvre la [Politique de prévention et gestion des manquements](#) (PPGM).



Contexte opérationnel – Responsabilité des bénéficiaires (suite)

- La [Politique de prévention et gestion des manquements](#) (PPGM) qui est conçue pour aider les Premières Nations à améliorer leurs pratiques de gestion financière et d'établissement de rapports et pour accroître leur capacité d'autogestion.
- La production de rapports financiers est une partie intégrale de la relation de responsabilité. Les états financiers consolidés annuels vérifiés doivent être soumis à AADNC par les bénéficiaires. Ces documents sont vérifiés avec d'autres renseignements pour garantir que les modalités des ententes de financements sont respectées.
- Comme il est souligné dans les ententes de financement, les états financiers doivent être communiqués aux membres du bénéficiaire du financement. La [Loi sur la transparence financière des premières nations](#), qui a reçu la Sanction royale le 27 mars 2013, renforce les exigences en matière de responsabilité que contiennent déjà les ententes de financement en imposant aux bénéficiaires l'obligation légale de rendre publics ces renseignements.
- Les ententes de financement comprennent aussi un article sur le « [droit de vérification](#) », qui permet à AADNC d'évaluer si le bénéficiaire respecte l'entente de financement. Ceci vise à assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues.
- Le Ministère est résolu à s'assurer que les fonds sont gérés avec intégrité, transparence et responsabilité, en réduisant le fardeau des rapports pour les bénéficiaires.



Contexte opérationnel – Plan D’Action Économique

Le Plan d'action économique de 2013 : Emplois, croissance et prospérité à long terme, a annoncé **872 millions** de dollars dans des investissements totaux pour les collectivités autochtones et du Nord afin de leur permettre de participer plus activement à l'économie canadienne et de tirer profit de sa croissance. De cet investissement, environ **618 millions** de dollars ciblent les Autochtones et leurs collectivités. Les autres **254 millions** de dollars représentent des investissements pour les résidents du Nord. La majorité des investissements (**545 millions de dollars**) sera dépensée dans les deux premières années.

En millions de dollars	Total				AADNC				Autres ministères			
	2013-2014	2014-2015	Futurs exercices	Total	2013-2014	2014-2015	Futurs exercices	Total	2013-2014	2014-2015	Futurs exercices	Total
Autochtones												
Investir dans la formation des bénéficiaires d'une aide au revenu dans les réserves (241 millions de dollars sur 5 ans)	32	51	158	241	19	24	89	133	13	27	69	109
Régime de gestion des terres des Premières Nations	2	7	-	9	2	7	-	9	-	-	-	-
Renouveler le Programme pour la prévention de la violence familiale	12	12	-	24	12	12	-	24	-	-	-	-
Instaurer une loi sur l'éducation des Premières Nations (engagement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appuyer l'éducation postsecondaire des membres des Premières Nations et des Inuit	5	5	-	10	5	5	-	10	-	-	-	-
Promouvoir les études commerciales auprès des Autochtones (5 millions de dollars sur 5 ans)	1	1	3	5	1	1	3	5	-	-	-	-
Appuyer Passeport pour ma réussite Canada – Winnipeg (engagement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soutenir les entreprises de pêche des Premières Nations	33	-	-	33	-	-	-	-	33	-	-	33
Soutien à l'infrastructure des Premières Nations (155 millions sur 10 ans – allocation nationale annuelle)	-	16	140	155	-	16	140	155	-	-	-	-
Maintien du soutien aux termes du Programme d'immobilisations et d'entretien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Régler les revendications particulières	27	27	-	54	23	23	-	46	4	4	-	8
Programme des services de police des Premières Nations	18	18	-	36	-	-	-	-	18	18	-	36
Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	11	-	-	11	-	-	-	-	11	-	-	11
Améliorer les services de santé pour les collectivités des Premières Nations	24	24	-	48	-	-	-	-	24	24	-	48
Améliorer les services en santé mentale dans les collectivités des Premières Nations	2	2	-	4	-	-	-	-	2	2	-	4
Total partiel	167	162	301	630	62	87	232	381	105	75	69	249
Moins : fonds provenant de réaffectations internes	(1)	(11)	-	(12)	-	-	-	-	(1)	(11)	-	(12)
Total partiel (Autochtones)	166	151	301	618	62	87	232	381	104	64	69	237
Autochtones et collectivités du Nord												
Soutenir le Centre for Northern Innovation in Mining du Collège du Yukon (engagement pris d'égaliser le financement du gouvernement du Yukon et du secteur privé)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appuyer les petites entreprises d'exploration minière	135	(35)	-	100	-	-	-	-	135	(35)	-	100
Investissement accru pour la construction d'une route de gravier quatre saisons d'Inuvik à Tuktoyaktuk dans les Territoires du Nord-Ouest (150 millions de dollars annoncés précédemment dans le Plan d'action économique de 2011 – l'investissement supplémentaire de 50 millions dans le Plan d'action économique de 2013 est théoriquement alloué sur 4 ans)	13	13	25	50	-	-	-	-	13	13	25	50
Investir dans le logement au Nunavut	30	70	-	100	-	-	-	-	30	70	-	100
Lutter contre les espèces envahissantes (4 millions de dollars sur 3 ans)	2	2	1	4	-	-	-	-	2	2	1	4
Total partiel (Autochtones et collectivités du Nord)	179	49	26	254	-	-	-	-	179	49	26	254
Total des investissements	345	200	327	872	62	87	232	381	283	113	95	491



Contexte opérationnel – Plan D’Action Économique (suite)

Dans le **Plan d'action économique de 2012**, on a investi **707,7 millions** de dollars à l'échelle du gouvernement sur trois ans pour les Autochtones et les collectivités du Nord afin de leur permettre de participer plus activement à l'économie canadienne et de profiter de sa croissance.

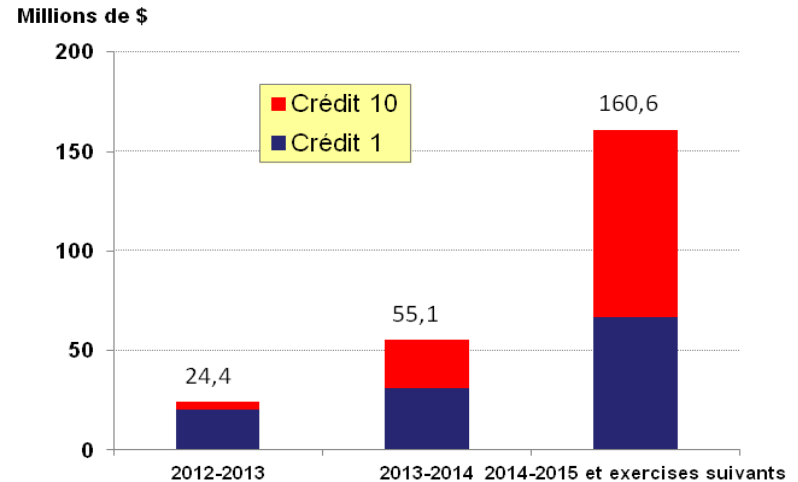
Investissements stratégiques					
Millions de dollars	2012-2013	2013-2014	Total partiel (2 ans)	2014-2015	Total
Autochtones					
Investissements pour améliorer les infrastructures liées à l'eau dans les Premières Nations	165,4	165,4	330,8	–	330,8
Investissements pour améliorer l'éducation des Premières Nations	45,0	115,0	160,0	115,0	275,0
Soutien aux entreprises de pêche des Premières Nations	33,5	–	33,5	–	33,5
Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	13,5	13,5	27,0	–	27,0
Consultation en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	6,8	6,8	13,6	–	13,6
Régler le problème de la violence familiale dans les réserves	11,9	–	11,9	–	11,9
Total partiel (Autochtones)	276,1	300,7	576,8	115,0	691,8
Autochtones et collectivités du Nord					
Évaluation des diamants dans le Nord	6,1	6,1	12,3	–	12,3
Initiative du Bureau de gestion des grands projets (comprend 54 millions de dollars prévus dans le budget de 2012)	1,8	1,8	3,6	–	3,6
Total partiel (Autochtones et collectivités du Nord)	7,9	7,9	15,9	–	15,9
Total des investissements	284,0	308,6	592,7	115,0	707,7



Contexte opérationnel – Plan D'Action Économique (suite)

Plan d'action économique de 2012 a annoncé des économies récurrentes de **160,6 millions** de dollars d'ici 2014-2015

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, comme tous les autres ministères, contribue aux efforts visant l'élimination du déficit. Dans le cadre des mesures annoncées dans le Le Plan d'action économique de 2012, le Ministère obtiendra des économies de 24,4 millions de dollars lors de la première année, puis de 55,1 millions de dollars en 2013-2014, ce qui mènera à des économies continues de 160,6 millions de dollars d'ici 2014-2015.
- Afin d'atténuer les effets pour les Autochtones et les résidents du Nord, les services essentiels, comme l'éducation, l'eau, le logement, les services à l'enfance et à la famille, les programmes de développement économique et les programmes de base dans le Nord n'ont pas été touchés par les mesures d'économie.
- La plupart des économies seront obtenues grâce à des changements apportés aux opérations internes du Ministère et à la simplification de la gestion des programmes et des processus opérationnels. Cela comprend l'élimination d'environ 480 équivalents de postes à temps plein au Ministère d'ici le 1^{er} avril 2014. Les économies seront aussi obtenues au cours des trois prochaines années à l'aide de mesures comme la restructuration interne et la réduction des dépenses discrétionnaires (p. ex., les déplacements, l'accueil et l'aide temporaire).
- Pour de plus amples informations relativement aux *Économies cernées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget de 2012*, veuillez consulter l'hyperlien suivant: <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1351087262489/1351541421027>





En bref

- AADNC est un des nombreux ministères fédéraux offrant des programmes et services aux Autochtones et aux résidents du Nord.
- Le financement global du Ministère va en augmentant en raison des investissements majeurs réalisés dans les domaines prioritaires au cours des budgets déposés depuis 2006.
- Les dépenses sont touchées par des facteurs de coûts intégrés comme les conditions démographiques, l'inflation, la comparabilité, les accords de services, etc.
- Les investissements sont principalement affectés aux services de base (éducation, développement social, infrastructure communautaire).
- À mesure que le Ministère met en œuvre les économies découlant du budget de 2012 pendant le présent exercice, il protégera la prestation des services de base, tout en s'axant sur l'optimisation de l'atteinte des progrès et des résultats pour les Autochtones, en plus d'obtenir des économies.
- Le Ministère a mis en place certaines mesures afin de renforcer la gestion financière et la mesure du rendement.